

Avez-vous fait votre devoir ?

L'administration du journal LE TRAVAIL est actuellement à préparer un rapport complet au sujet des cartes du journal. Ce rapport sera distribué lors des congrès des fédérations qui se dérouleront à compter de mai prochain.

Les syndicats retardataires voudront bien nous faire leur rapport le plus tôt possible afin que ce rapport donne une idée exacte de la situation à l'heure actuelle.

Si des syndicats n'ont pas encore terminé leur travail à ce sujet, ils devraient se mettre à l'oeuvre le plus tôt possible, afin de nous fournir un rapport complet. Les syndicats qui n'ont encore rien fait devraient manifester leur bonne volonté et nous communiquer au moins un rapport partiel.

LA DIRECTION



Vol. XXXIII — No 13

Ottawa, 5 avril 1957

Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de la Circulation

LE MANQUE D'EDUCATION, CAUSE DIRECTE ET INDIRECTE DU CHOMAGE

La proportion des chômeurs plus élevée chez ceux qui ont fréquenté les écoles pendant moins de temps — La fréquentation scolaire et les frais de scolarité —

Les résultats d'une enquête faite dernièrement par le Service national d'emploi auprès de 246,169 sans travail au Canada en novembre 1955 démontrent que le manque d'éducation et d'instruction des travailleurs est une cause directe et indirecte de leur chômage.

Les enquêteurs qui ont poursuivi leurs recherches dans 200 localités auprès de 173,621 hommes et 72,548 femmes sans emploi, ont découvert que 70 p. 100 des travailleurs sans emploi n'avaient fait que leur huitième année ou moins. Il est à noter que 55 p. 100 de l'ensemble des travailleurs canadiens n'ont pas dépassé le stade de la huitième année dans les écoles.

Par contre, seulement 30 p. 100 de ceux qui cherchent actuellement de l'emploi ont fait leur neuvième année ou plus. Ces constatations sont communes à toutes les régions et pour les deux sexes.

Les statistiques révélées à la suite de l'enquête indiquent aussi que le taux du chômage est le double chez ceux qui ont fréquenté les écoles moins longtemps que les autres.

Les enquêteurs expliquent cette situation en disant que ceux qui ont moins d'instruction doivent se diriger, s'ils veulent obtenir un emploi, vers des occupations où le taux du chômage est plus élevé comme dans certaines occupations saisonnières, soit la pêche, la coupe du bois. Par contre le degré de chômage chez ceux qui ont une meilleure éducation et qui sont employés dans des occupations professionnelles ou cléricales est moins élevé.

Par ailleurs, il y a des cas où le manque d'instruction cause directement le chômage. Cela se produit quand les travailleurs à la recherche d'un emploi sont incapables de satisfaire aux exigences des tâches offertes ou quand les changements technologiques qui se produisent dans les usines exigent des qualifications plus grandes que ne peuvent apporter ceux qui ont un degré d'instruction inférieur.

Les enquêteurs concluent leur rapport en disant que si les travailleurs poussaient leurs études plus loin que la huitième année, ils trouveraient plus facilement des emplois stables.

La fréquentation scolaire

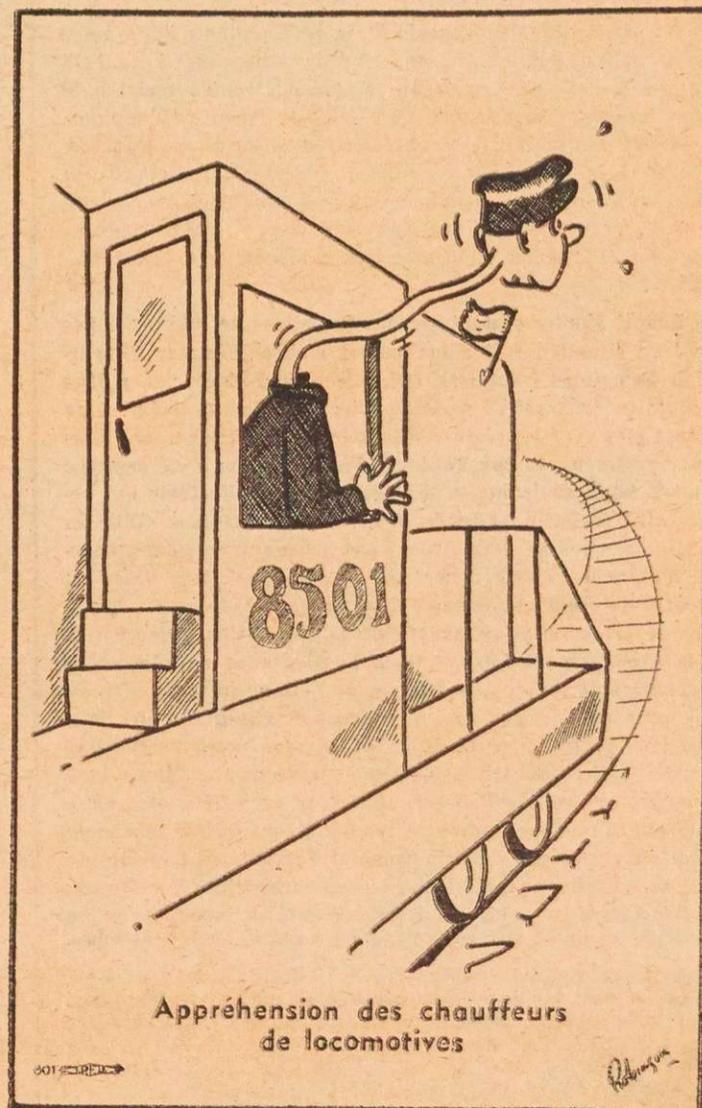
La CTCC, dans le mémoire qu'elle présentait à la Commission Royale d'Enquête sur les problèmes constitutionnels, et traitant de la situation faite à la population ouvrière de la province de Québec du point de vue de ses revenus, du chômage et de l'éducation aux trois degrés de l'ensei-

gnement, abordait ce problème de front en demandant que "la loi sur la fréquentation obligatoire dont la limite est fixée à quatorze ans, soit le plus possible prolongée jusqu'à 16 ans". (Il est d'ailleurs à noter que chez nous, dès qu'il possède un diplôme de 7e année, l'enfant, son âge fût-il inférieur à 14 ans, n'est plus tenu de fréquenter l'école.)

Il n'est pas tout de dire que l'âge de la scolarité doit être prolongé. Encore faut-il que jeunes gens et jeunes filles aient les moyens de continuer leurs études. C'est pourquoi la CTCC demandait également que dans le secteur public comme dans le secteur privé, l'enseignement du degré secondaire soit gratuit pour les quatre premières années. Elle demandait également que les obstacles d'ordre financier soient supprimés pour rendre accessibles les quatre dernières années de l'enseignement secondaire.

Enfin, afin de permettre aux nôtres qui ont le désir et les aptitudes pour décrocher un diplôme universitaire, la CTCC demandait également que "des bourses en nombre important permettent aux étudiants doués mais peu fortunés de poursuivre leurs études."

En relation avec le problème du chômage chez ceux qui ont un degré d'éducation et d'instruction inférieur, relevons ces conclusions empruntées au rapport présenté par le président général de



(Suite à la page 6)

Un événement sinistre

"L'infiltration gauchiste au Canada français" de Robert Rumilly, vient de paraître. Ce n'est pas un livre qu'on puisse analyser ici, car il est un niveau d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle au-dessous duquel il ne convient pas de descendre, le dialogue exigeant quelque commun dénominateur en fait de mesure de vérité. Pour situer les faits dans le contexte qui les explique ou les justifie, pour réfuter les mille accusations ou insinuations portées contre une foule de personnalités et d'institutions, il faudrait tout un volume. Pour repousser l'attaque contre l'Association de la Jeunesse canadienne-française de 1955-56, cette A.C.J.C. dont j'ai été dix ans (1942-1952) l'aumônier général et dont je demeure officiellement un des conseillers; pour écarter l'idée lancée d'un noyautage gauchiste, il faudrait raconter tant de choses sur certaines gens que ce serait faire plus de mal que de bien. L'écrivain qui, dès la deuxième ligne de son texte, identifie "catholiques de gauche" et "chrétiens progressistes" et maintient jusqu'à la fin des confusions de cette taille; celui qui affirme: "Il (Maurice Duplessis) est l'auteur de la législation ouvrière et de la législation sociale les plus complètes que notre province ait jamais eues" (p. 45), se décline automatiquement auprès de ceux qui connaissent les réalités en cause, ou, si l'on veut, il se classe dans le genre polémique ou caricatural.

L'historiographe de la province de Québec nous avait habitués aux caricatures. Sa description de Notre-Dame de Montréal, après le discours d'Henri Bourassa en 1910, est légendaire; je ne manquais jamais de la lire, chaque année, à la génération de mes rhétoriciens comme type d'histoire épicée de fantaisie:

"Alors une immense clameur s'éleva. De jeunes prêtres trépignèrent, d'autres montèrent sur leur prie-Dieu, agitant des mouchoirs, des chapeaux. Des évêques frappaient du pied. Un gros curé ne se retint pas de crier, à l'adresse de Mgr Bourne: "Attrape, mon maudit!" On s'embrassa dans l'église... Sur la place d'Armes illuminée pour le Congrès, un bal s'improvisa."

De drôlatique qu'il était, appliqué aux curés du passé, le procédé Rumilly, transposé dans l'actualité idéologique, a pris une allure à la fois loufoque et tragique; témoin, "Quinze années de réalisations".

Mais "l'infiltration gauchiste" se révèle plus qu'une autre démonstration publicitaire de vendeur d'imprimé à tant la ligne ou tant la page, c'est un facteur de trouble social qu'il faut dénoncer. Pour la première fois, de façon systématique, un auteur veut diviser notre chrétienté en deux camps tranchés, s'arroger les pouvoirs d'une espèce de jugement final en plaçant à sa gauche les boues à damner et à sa droite les brebis promises... aux "bénédictions" qu'on devine. Faut-il rappeler que dans l'Eglise les condamnations relèvent de la seule hiérarchie?

Faut-il ajouter surtout que les Canadiens ne toléreront pas que leur situation soit actuellement embrouillée par l'importation de notions françaises, qui, même en France, "nées dans le contexte électoral et parlementaire du siècle dernier, ... ne cadrent plus avec les réalités du siècle présent", selon un observateur pertinent, Joseph Folliet? Ma génération a été ennuyée pendant toute sa jeunesse par des pseudo-intellectuels qui venaient lui parler de l'Action française, de Maurras et de la monarchie; nous ne permettrons pas à leurs successeurs, devenus intégristes, d'embaucher nos forces vives pour vider ici des querelles qui ont dépassé leur courage là-bas. La Providence a préservé notre peuple de la Révolution française et de la division profonde qu'elle a laissée; nous nous unissons de coeur et de prière à nos frères de France qui en souffrent. Mais nous avons nos propres problèmes de chrétienté que nous entendons régler, avec la grâce de Dieu, à notre manière et dans les cadres de notre histoire. Si nous accueillons bien l'étranger qui veut collaborer, s'intégrer au milieu tout en y apportant sa richesse intérieure, nous jugerons malfaisante toute action d'un hôte qui voudrait troubler l'organisation sociale de notre vie chrétienne: cet homme deviendrait alors le métèque, étymologiquement celui qui habite à côté de nous, qu'on ne reçoit pas et qu'on repousserait, s'il persistait en son attitude.

Voilà pourquoi la publication de l'"Infiltration gauchiste" me paraît être un événement sinistre de notre vie nationale. Etymologiquement, "sinistre" veut dire "gauche". Dans notre ciel, M. Rumilly loge donc à gauche.

J. C.

RELATIONS (Avril 1957)

L'apprentissage en Alberta

Le ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg, annonce aujourd'hui la publication du deuxième bulletin d'une nouvelle série intéressant l'apprentissage au Canada.

Ce bulletin, qui est intitulé "Une conception moderne de l'apprentissage", raconte l'histoire de l'apprentissage dans l'Alberta. Il fait suite au premier bulletin de la série publié il y a quelques mois sous le titre "La réponse du Québec au problème de l'apprentissage".

Le programme de l'Alberta ressemble à celui des autres provinces de langue anglaise et les deux premiers bulletins donnent un exposé assez détaillé des différents régimes de formation par l'apprentissage, fondés sur la coopération, adoptés par l'industrie représentée par les employeurs et les syndicats ouvriers et par le gouvernement représenté par les ministères provinciaux du Travail et de l'Instruction publique.

Ces brochures visent non seulement à fournir des renseignements utiles et intéressants mais aussi à accroître l'intérêt envers l'apprentissage et la formation professionnelle.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375, rue Rideau,
Ottawa

89 IMPRIMERIES ALLIÉS
CANADA

Autorisé comme envoi postal de
la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Le paternalisme: du pharisaïsme social

(Reproduit du journal "Bonsecours", organe du syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal. — C.T.C.C. —)

Le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Pierre DesMarais, vient de définir une fois de plus sa conception paternaliste des relations entre employeurs et employés. D'après lui, les conseillers municipaux à l'hôtel de ville "doivent se comporter comme le fait un bon père de famille" et n'avoir en vue que les intérêts généraux de la ville quand ils discutent des conditions de travail et de salaire avec les employés de la Cité.

Il est regrettable que M. DesMarais n'ait pas tenté d'expliquer ce qu'il entend par "l'intérêt général de la Cité".

S'il est vrai que les conseillers municipaux "doivent faire abstraction de leurs attaches avec un groupe quelconque" comme le dit le président du Comité exécutif, et qu'ils doivent n'avoir en vue que les intérêts généraux de la ville, il reste que ces "intérêts généraux" ne s'identifient certainement pas avec les surplus que la ville peut réaliser en payant des salaires inférieurs à ses employés et en les faisant travailler pendant des heures plus longues.

Les conseillers municipaux de Montréal rempliront leur devoir à l'hôtel de ville quand ils feront régner dans Montréal et à l'hôtel de ville, la justice par une politique centrée sur le bien commun.

Or la justice veut que les fonctionnaires de la ville reçoivent des salaires au moins comparables à ceux qui sont payés par l'entreprise privée. Par ailleurs, la Cité de Montréal et les conseillers municipaux ne procureront le bien commun que lorsque tous, fonctionnaires municipaux y compris, jouiront des conditions extérieures nécessaires pour mener une vie digne, régulière et heureuse.

D'autre part, les fonctionnaires municipaux de Montréal répudient totalement la politique paternaliste mise de l'avant par M. DesMarais. Nous sommes assurés également que la majorité des conseillers municipaux la répudient avec la même énergie. Les fonctionnaires municipaux ne sont pas des enfants soumis à la politique paternelle de M. DesMarais ou de M. Drapeau ou de tout autre administrateur municipal. Le paternalisme dans le cas présent n'est que de l'infantilisme.

Les fonctionnaires municipaux de Montréal n'ont pas de cadeaux, ni de faveurs, ni de privilèges à quémander de "papa" DesMarais. Etant des personnes humaines, des êtres libres tout comme les administrateurs municipaux le sont, ils veulent traiter d'égal à égal avec ces derniers. Ils rendent de loyaux et compétents services à la Cité de Montréal mais la ville, en retour, doit répondre à leurs justes exigences.

En 1949, M. Marcel Clément, un sociologue pourtant très à la mode dans les milieux patronaux, écrivait que "le paternalisme est une des expressions typiques du pharisaïsme social. C'est un visage du désintéressement qui masque un coeur intéressé, c'est le patron qui prend pour de la générosité de sa part ce que les ouvriers n'attendent que de sa justice et de sa volonté d'équité, — méprise fréquente".

Ce que M. Clément semble avoir si bien compris, les fonctionnaires, eux, veulent le réaliser dans les faits.

Mais encore, faut-il aller plus loin et ajouter que si les fonctionnaires municipaux ne croient pas au paternalisme tout court, ils croient encore moins à celui de "papa" DesMarais. Ils connaissent ses attitudes à l'égard du syndicalisme; ils connaissent enfin le peu de respect qu'il affiche à l'endroit d'autres engagements pris à l'égard des fonctionnaires municipaux. Ces faits qui marquent leur homme à jamais, engagent les fonctionnaires à refuser une telle "filiation" et rester debout comme des adultes en face, non d'un père, mais d'un mandataire du bien commun, comme nous.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours: \$0.50

Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

Thèse capitaliste miteuse soutenue par François-Albert Angers au nom de l'administration DesMarais-Drapeau

La loi de l'offre et de la demande, critère de justice - L'Etat n'a pas à donner l'exemple en matière de salaires - Le profit avant le bien commun - Inutilité du syndicalisme, des conventions collectives et de l'arbitrage pour les fonctionnaires municipaux si la thèse Angers était admise - Une règle à calculer déciderait de tout -

La preuve est terminée, quant aux demandes syndicales générales, devant le conseil d'arbitrage chargé de régler le différend entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et l'administration DesMarais-Drapeau. Il a été convenu que le conseil d'arbitrage délibérera et rendra sa sentence sur ces demandes générales avant de procéder avec les griefs en suspens. La sentence, selon toutes probabilités, sera connue vers la fin du présent mois d'avril.

Le conseil d'arbitrage, comme l'on sait, est composé de M. le juge Pascal Lachapelle, président, de Me Emé Lacroix, C.R., arbitre patronal et de M. René Constant, arbitre syndical.

Les principaux témoins qui ont soutenu le point de vue du Syndicat sont MM. Robert Langlois, président du comité de griefs, Pierre Harvey, économiste, professeur aux Hautes Etudes Commerciales de Montréal, Gérard Picard, président CTCC, et Jacques Saint-Pierre, docteur en statistiques.

L'administration DesMarais-Drapeau, de son côté, avait retenu les services de M. François-Albert Angers, économiste, professeur aux Hautes Etudes Commerciales de Montréal. Quant à Mme Alma Carbonneau, dont les services avaient été retenus en qualité de conseillère-experte, elle n'a pas témoigné.

M. François-Albert Angers, au nom de l'administration DesMarais-Drapeau, a exposé, sans même l'originalité de la présentation, la vieille thèse capitaliste miteuse de la loi de l'offre et de la demande dans le secteur privé comme critère de justice pour la fixation des traitements des fonctionnaires municipaux de Montréal. M. Angers a soutenu, de plus, que l'Etat et les institutions qui en émanent ne doivent pas donner l'exemple en matière de salaires, parce que ce serait "malsain et dangereux".

M. Angers s'est appuyé principalement sur des compilations du Board of Trade de Montréal concernant une partie du personnel clérical du secteur privé de la région métropolitaine. Or, dans ce secteur privé, dont les activités ont pour but le profit, il n'y a que quatre (4%) p. 100 des entreprises échantillonnées

par le Board of Trade qui bénéficient des conventions collectives de travail. S'il n'y a plus qu'à constater les moyennes de salaires des fonctions du personnel clérical de ce secteur privé pour savoir si les fonctionnaires municipaux de Montréal sont assez payés, (ce que soutient M. Angers), il n'y a plus qu'à prendre une règle à calculer pour connaître la réponse. Le syndicalisme, les conventions collectives et l'arbitrage deviennent absolument inutiles pour les fonctionnaires municipaux de Montréal.

La thèse Angers, en somme, est une thèse matérialiste qui ne tient aucun compte de la hiérarchie des valeurs.

M. Angers enseigne sans doute que l'Etat est le gardien du bien commun et que les entreprises du secteur privé opèrent en vue d'un profit. Mais, dans la pratique, pour M. Angers, le bien commun vient après le profit.

On a pu lire dans les journaux, il est vrai, que M. Angers a mentionné le salaire vital, mais il s'est empressé de dire qu'il s'agissait là d'une chose sentimentale, irréalisable.

Espérons que le conseil d'arbitrage étudiera les demandes du syndicat à la lumière d'une meilleure hiérarchie des valeurs que celle préconisée par M. Angers.

Puisque l'Etat est le gardien du bien commun, que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, s'exercent en fonction du respect du bien commun, et que les institutions qui émanent de l'Etat, comme les municipalités et les Commissions scolaires, doivent remplir le mandat qui leur est confié en vue du bien commun, il importe que ces diverses institutions donnent l'exemple et ne soient pas à la remorque du profit. Il saute aux yeux que, dans la hiérarchie des valeurs, le bien commun passe avant le profit.

De plus, si l'Etat, gardien du bien commun, ne donne pas l'exemple, comment peut-il exiger que le secteur privé le donne?

Enfin, si les fonctionnaires fédéraux, provinciaux ou municipaux, sont mal payés et doivent attendre, pour améliorer leur sort, le bon vouloir des entreprises capitalistes, autant dire qu'on s'oppose à leur promotion dans la société et qu'on les considère comme citoyens de deuxième zone, comme les parents pauvres de la société.



Photo prise lors de la visite du R. P. Joseph Joblin, S.J., à quelques dirigeants de la CTCC lors de son passage à Montréal. Le R. P. Joblin qui est membre du Bureau International du Travail revient d'un voyage d'études et d'observations en Afrique, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud pour le compte du Directeur de l'OIT, M. David Morse. Le R. P. Joblin a entretenu les dirigeants de la CTCC des développements de l'affaire de Suez, de la position de la France dans ce problème. Participant dans la soirée de vendredi à une conférence de presse, le R. P. Joblin a expliqué le fonctionnement du Bureau International du Travail. Sur la photo on remarque de gauche à droite, MM. Fernand Jolicœur, directeur du Service d'Education de la CTCC; le R. P. Joseph Joblin; M. Gérard Picard, président général de la CTCC; M. Philippe Girard, directeur du service des relations intersyndicales de la CTCC et M. Angelo Forte, vice-président de la CTCC.

La grève des employés de Carier & Frères

La population de Shawinigan privée du transport en commun par la faute d'un employeur

Le Syndicat à la disposition des employeurs et de la Commission des Relations ouvrières jour et nuit pour régler le problème — Une seule tentative: le renfort de la Police provinciale

La population de Shawinigan est actuellement privée du service de transport en commun depuis plus d'un mois et les travailleurs, les mères de famille qui doivent nécessairement aller en ville pour des emplettes sont obligés ou de marcher "pedibus cun jambis", ou de profiter de l'amabilité des automobilistes ou de requérir les services d'un taxi.

Quant aux chauffeurs d'autobus de la compagnie Carier, ils sont toujours en assemblée syndicale en attendant que leur employeur reconnaisse effectivement le droit qu'ont les travailleurs de se grouper en association.

Jour et nuit, les responsables du syndicat attendent un appel téléphonique en provenance de l'employeur. Mais l'employeur s'entête, ne semble absolument pas vouloir reconnaître le syndicat de ses employés et s'obstine à oublier que c'est la population ouvrière de Shawinigan qu'il punit bien que ce soit cette masse de travailleurs qui ait contribué à l'enrichir au cours des 35 années d'activités de la compagnie d'autobus.

Ce que désire le syndicat

Il ne demande pas mer et monde: il exige simplement que la compagnie donne des garanties à la survie du syndicat, qu'elle s'engage à n'exercer aucune discrimination contre ses employés et finalement qu'elle réembauche les trois chauffeurs congédiés

pour activités syndicales.

Quant à la convention collective à négocier entre les parties, elle pourra être négociée après le retour au travail en suivant la procédure normale.

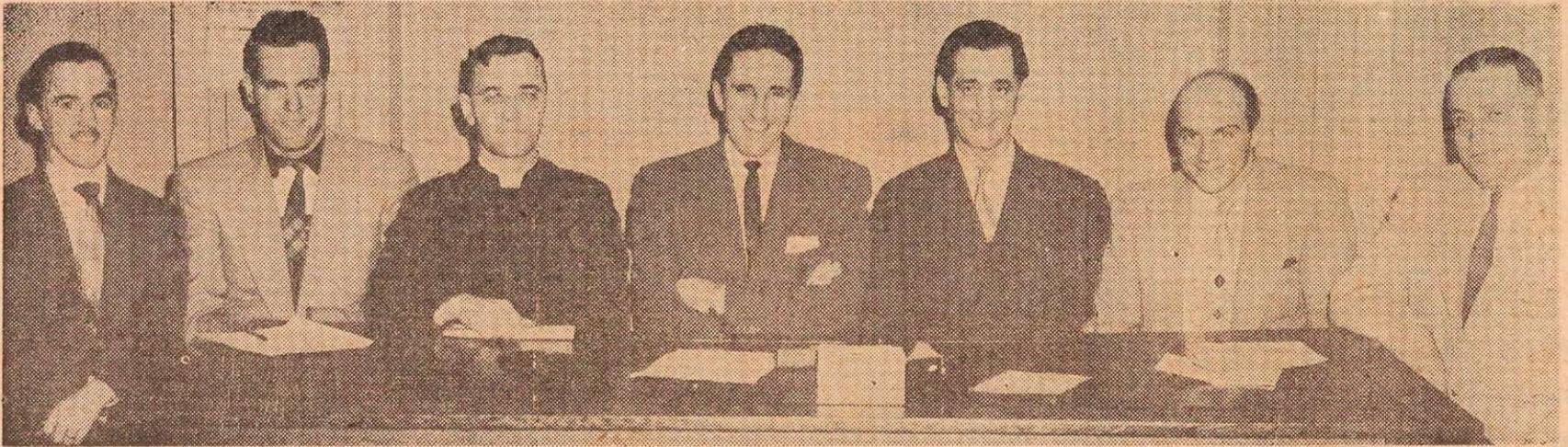
Personne dans Shawinigan ne songe à blâmer les chauffeurs d'autobus de refuser de retourner au travail sans condition.

Au contraire, la population est encore scandalisée de voir que le seul geste effectué par la compagnie Carier en vue de rétablir le service de transport en commun a été de demander la venue d'un contingent de policiers provinciaux pour briser la grève de force, il y a deux semaines.

Ce ne sont pas les grévistes, ce ne sont pas les chauffeurs d'autobus qui ont réagi, mais bien la

(Suite à la page 7)

Election au Syndicat de l'Imprimerie de Sherbrooke



M. Lucien Dupuis, typographe, a été réélu pour un huitième mandat à la tête du Syndicat de l'imprimerie de Sherbrooke (CTCC), qui groupe les employés de La Tribune Limitée. On voit ici le nouvel exécutif. De gauche à droite: MM. J.-J. Delorme, secrétaire archi-

viste, Roger Lefebvre, secrétaire financier, l'abbé Henri-Louis Belle-

QUEBEC

Augmentation de 4 à 21 p. 100 à la Country Lane Shoe Corp.

Le 28 février 1957 l'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec et la compagnie Country Lane Shoe Corporation Ltd, signaient une convention collective de travail pour une durée de deux ans à compter du 1er novembre 1956.

Les employés de cette manufacture de chaussure qui emploie environ cent ouvriers ont unanimement approuvé les termes de convention.

Voici les termes de ce nouveau contrat de travail:

La clause de sécurité syndicale est modifiée et prévoit qu'à l'avenir la compagnie informera l'Union du va-et-vient de la main-d'oeuvre à tous les trois mois.

Les taux minima horaires sont augmentés de 4 à 20% sur les taux de l'ancienne convention collective. Les salariés qui recevaient avant la signature un salaire à l'heure plus élevé, conti-

nueront d'avoir droit aux mêmes différentiels qu'ils avaient auparavant.

Tous les travailleurs qui travaillent à la pièce recevront une augmentation suivant leurs classes de 4 à 21% sur leurs taux payés.

Toutes les hausses de salaires sont rétroactives au 1 décembre 1956.

Le nombre de congés chômés payés est porté à six jours.

Les employés ont aussi droit à deux semaines de vacances

payées sans tenir compte de la durée de service.

Les négociations étaient conduites par MM. Eddie Cool directeur du personnel de la compagnie, Norman Lafrance et H.H. Gibeault gérant général, pour la compagnie.

Le syndicat était représenté par Mlle Pauline Gauvin, MM. Alphonse Cardinal, Louis-Marie Boucher, assistés des confrères A. April agent d'affaires de l'Union et Eugène Rancourt du Conseil Central de Québec.

MONTREAL

Heures réduites et hausse de salaire à des infirmières

Le Conseil des Hôpitaux de Montréal, représentant les hôpitaux Pasteur, Saint-Luc et Miséricorde de Montréal a conclu avec l'Alliance des Infirmières de Montréal trois nouvelles conventions collectives. Après des négociations de courte durée les parties en sont venues aux modifications suivantes du régime de travail prévalant jusqu'à ce jour. La semaine de travail est réduite de 48 à 44 heures par semaine, sans diminution de salaire; le salaire est lui-même haussé de \$2.50 par semaine, soit d'environ \$0.08 l'heure; la clause prévoyant une indemnité de salaire en cas de maladie est très sensiblement améliorée.

Le salaire minimum des infirmières à l'embauchage sera de \$200.00 par mois; après 12 mois de service, de \$220.00; après 2 ans, \$230.00. Des salaires particuliers sont prévus pour certaines fonctions, comme assis-

tantes hospitalières, hospitalières, institutrices, etc.

La convention nouvelle entrera en vigueur le 1er avril, c'est-à-dire à l'expiration du contrat actuellement en vigueur.

Les négociations furent conduites, du côté patronal par monsieur J.N. Roy, président du Conseil des hôpitaux, monsieur René Auger, directeur du personnel à l'hôpital Saint-Luc et monsieur Gérard Lanoue, représentant de l'hôpital de la Miséricorde; et, du côté syndical, par Mlle Régina Boisvert, i.h.l., directrice de l'Alliance des Infirmières de Montréal et par M. Pierre Vadboncoeur, conseiller technique à la C.T.C.C.

Demande sera faite aux Révérendes Soeurs de la Charité de la Providence pour que le même régime soit appliqué dans leurs hôpitaux, là où l'Alliance détient un certificat de reconnaissance syndicale.

L'Assurance-Vie Desjardins est en plein progrès

Le huitième rapport annuel de L'Assurance-Vie Desjardins vient d'être publié. Encore une fois, nous sommes en mesure de constater le dynamisme de cette jeune institution fondée par les Caisses populaires Desjardins en 1948. Son champ d'activité s'étend actuellement aux provinces de Québec et d'Ontario.

Dans la seule année 1956 son actif a augmenté de presque \$1,200,000, pour se porter à \$3,346,177.34. C'est un accroissement de plus de 55%! Une partie importante de cette augmentation a été consacrée aux prêts hypothécaires pour habitations familiales.

L'assurance en vigueur se totalise aujourd'hui à \$288,355,642, partagée entre environ 400,000 assurés. Ces chiffres classent très avantageusement L'Assurance-Vie Desjardins parmi les institutions d'assurance-vie opérant au Canada.

A même ce surplus le chiffre imposant de \$326,816.96 a été attribué pour le paiement de dividendes aux as-

surés. Ce geste démontre jusqu'à quel point les administrateurs comprennent le caractère de mutualité de l'entreprise. La générosité ne l'a cependant pas emporté sur le sens de la sécurité car l'étude du bilan nous fait voir qu'un montant de \$195,000 a été porté aux réserves contingente et spéciale afin de parer à toute éventualité.

L'étude succincte que nous venons de faire sur les principaux postes des états financiers de L'Assurance-Vie Desjardins nous permet de croire que cette entreprise économique rendra de plus en plus service à notre population. Nous pouvons être fiers de ses réalisations.

ASSURANCE GROUPE



Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal



RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA



Les nouveaux officiers du Conseil central de Montréal photographiés à l'issue des élections annuelles tenues jeudi dernier sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la CTCC. De gauche à droite, on remarque M. Jean-Robert Gauthier, 2e vice-président; Léopold Lévesque, sergent d'armes; Mlle Thérèse Desforges, statisticienne; M. Gérard Picard, président général de la CTCC; M. Horace Laverdure, président; M. Ivan Legault, 1er vice-président; Marcel Lanouette, secrétaire-archiviste; M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil central, Léopold Brisson, commissaire-ordonnateur, et M. V.-E. Dupont, secrétaire-correspondant.

MONTREAL

Pourquoi les représentants du Conseil central ont voté contre l'emprunt de \$35 millions

Les représentants du Conseil central de Montréal à l'hôtel de ville ont expliqué les raisons de leur opposition au projet d'emprunt de \$35 millions présenté par le Co-

mité exécutif de la Cité de Montréal lors de l'assemblée statutaire du mois de mars.

Tour à tour, les conseillers Laverdure, Delisle et Poitras ont précisé qu'ils auraient voté en faveur de l'emprunt si l'administration municipale avait donné les raisons de cet emprunt.

Nous n'aurions pas rejeté cet emprunt si l'administration avait expliqué les raisons de cet emprunt et si on nous avait dit à quelles fins on allait attribuer ces trente-cinq millions, ont déclaré les conseillers. Par ail-

(Suite à la page 6)

SAINT-HYACINTHE

Volcano reconnaît sa responsabilité en cas de chômage

Une clause de la nouvelle convention collective négociée dernièrement entre le Syndicat de la Métallurgie de Saint-Hyacinthe et la compagnie Volcano Ltée reconnaît la responsabilité patronale en cas de chômage en prévoyant une compensation supplémentaire au salaire, en cas de la réduction de la semaine de travail en dessous de la semaine régulière de travail.

Ainsi, par exemple, un employé qui sera appelé à travailler 45 heures par semaine alors que la semaine de travail est de 50 heures, recevra une compensation de 0.05 cents l'heure, soit de \$2.25 par semaine.

La nouvelle convention prévoit également une augmentation des taux horaires de 7 p. 100 pour la première année de la convention; à l'anniversaire de la convention, la semaine de travail sera réduite à 47½ heures et une autre augmentation de 7 p. 100 sera accordée. La convention prévoit également le versement d'un boni de vie chère

de 40 cents par semaine pour chaque augmentation de 7/10 de point de l'indice des prix à la consommation.

L'entente a été faite au cours d'une séance de conciliation présidée par M. John Valentine. MM. Raymond Parent, aviseur technique de la Fédération de la Métallurgie, Camille Blanchette, Alcide Vanasse, Jean-Paul St-Roch, Jean-Guy Lussier et Laval Lapierre, représentaient le syndicat tandis que MM. Fernand Girouard, gérant général, Eugène Lacasse, conseiller technique de l'API et Alfred Augustin représentaient la compagnie.

SAINT-HYACINTHE

Augmentation de 9 cents l'heure à la Donahue Inc.

Après cinq séances de négociations directes, le Syndicat des Employés de la Donahue de Saint-Hyacinthe et la Donahue of Canada de la même ville, ont conclu une convention collective qui accorde une augmentation horaire de neuf cents l'heure répartie sur une période de deux années à compter du 1er avril 1957.

Il est à noter toutefois que l'augmentation horaire de la première année qui est de 5 cents l'heure sera rétroactive au 7 novembre 1956, date de l'expiration de la convention précédente.

La compagnie a aussi convenu de verser une allocation de vacances de 6 p. 100 du salaire gagné durant l'année à tous les employés comptant 15 années de service et plus.

MM. René Gesselin, président de la Fédération nationale du textile, Georges Patenaude, agent d'affaires du Conseil central de St-Hyacinthe, Lucien Coderre, président et Robert Nadeau, directeur représentaient les travailleurs au cours de ces négociations.

La compagnie était représentée par MM. H. B. Welch, gérant général; Armand Mau et Normand Mondor, surintendants.

Avis aux employés de Dominion Oilcloth

À la demande du secrétaire du Syndicat national des Travailleurs du Linoléum de Montréal, nous reproduisons la résolution suivante adoptée par le syndicat au cours de sa dernière assemblée:

"Que dans les cas d'absence prolongée pour cause de maladie, tout membre en règle auquel la compagnie, à son retour au travail, aura déduit de sa première paye des cotisations mensuelles de \$9.00 et plus, le Syndicat s'engage, si les fonds sont disponibles, à rembourser ces cotisations moins une cotisation mensuelle. Ceci sera exécuté après enquête et sera en vigueur à partir du 1er mars 1957."

Les congrès des fédérations

Les barbiers-coiffeurs à St-Jean, les 11 et 12 août

La Fédération des Barbiers et Coiffeurs de la province de Québec, affiliée à la CTCC, tiendra son congrès annuel cette année à Saint-Jean, les 11 et 12 août prochain.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Denis Leblanc, secrétaire de la Fédération. Les détails concernant l'horaire du congrès ne sont pas encore déterminés par le Bureau fédéral.

À date, outre la Fédération des Barbiers et Coiffeurs, seule la

Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada a fait connaître la date et l'endroit de son congrès annuel.

L'on sait que cette dernière tiendra ses assises annuelles à St-Hyacinthe, les 10, 11 et 12 mai prochain.



Le nouvel exécutif du Conseil central de Joliette. Sur la photo, on remarque de gauche à droite MM. Marcellin Ferland, président; Bernard Mireault, 1er vice-président; Gérard Payette, 2e vice-président; Pierre Lépine, secrétaire; René Charrette, trésorier; Jacques Tellier, Oscar Naud et Alfred Perreault, directeur; Jean Léveillé, sentinelle; Guy Hillman, commissaire-ordonnateur. M. l'abbé Evariste Leblanc est l'aumônier de ce Conseil central.

"Prise de bec" au congrès régional de Joliette



A l'issue du banquet de clôture du 16e congrès annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Joliette, des représentants syndicaux ont eu une "prise de bec" avec des représentants patronaux. Sur la photo de droite, on remarque de gauche à droite MM. Antonio Granger président du Syndicat de la Pulpe et du Papier de Crabtree Mills; Charles Henri du Syndicat de l'Imprimerie et Jean-Paul Morin, du syndicat des Employés

d'hôpitaux; sur la deuxième photo, on remarque MM. Cuthbert Brousseau, agronome; Marrin Forest, gérant de la Banque Canadienne Nationale et Jean Malo, courtier en immeubles. A l'arrière, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC qui devait tirer les conclusions de ce débat.

Le syndicalisme ne doit pas s'installer dans le régime économique actuel

C'est l'avertissement que donne M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC aux congressistes de Joliette — Le problème scolaire

Faisant allusion à certaines tendances qui existent dans le mouvement syndical, l'aumônier général de la CTCC, M. le chanoine Henri Pichette, a mis en garde les représentants syndicaux des 20 syndicats affiliés au Conseil central de Joliette contre le danger de "s'installer dans le régime économique actuel." Il y a, dit-il, certains dirigeants syndicaux qui acceptent le régime actuel, qui semblent satisfaits de négocier avec lui et de lui arracher en certaines occasions certaines concessions relativement aux salaires et aux conditions de travail.

D'après l'aumônier général de la CTCC, ce n'est pas ce qui importe si nous voulons éviter la situation que connaissent actuellement les pays de l'Europe.

M. le chanoine Pichette parlait à l'issue d'une "prise de bec" entre des représentants syndicaux et patronaux au banquet de clôture du 16e congrès annuel du Conseil central de l'endroit et où les participants avaient à défendre leurs points de vue sur les raisons qui peuvent exister "pour ou contre des augmentations de salaire".

Le régime économique actuel produit ses effets et nous ne pouvons les éviter sans modifier le régime de façon à intégrer le travailleur dans les décisions de l'entreprise et le faire participer à sa prospérité.

Le fait que nous vivons en Amérique du Nord où règne une prospérité relative tandis que les deux tiers des êtres humains sont sous-alimentés ne signifie pas nécessairement que le régime capitaliste actuel distribue équitablement les richesses.

Plus que cela, il refuse l'inté-

gration de la classe ouvrière en voulant la tenir à l'écart des progrès réalisés.

On parle de conscience professionnelle des ouvriers; comment voulez-vous, dit-il, que l'ouvrier travaille consciencieusement tout comme le fait, par exemple, le cultivateur sur sa ferme, quand l'ouvrier sait que le travail mieux fait ou plus productif ne servira qu'à gonfler les profits des entreprises.

Faisant allusion au motif unique de l'entreprise capitaliste, soit le profit à réaliser, M. le chanoine Pichette a ajouté que les petites entreprises de même que les gérants ou administrateurs des grandes entreprises sont obligés d'emboîter le pas dans le régime: pour réaliser des bénéfices, ils doivent comprimer le prix de revient dont le salaire de l'ouvrier constitue une bonne partie. Le régime est si bien établi que même les institutions religieuses doivent parfois agir comme des entrepreneurs capitalistes.

Il faut un régime qui donne droit de cité aux travailleurs et qui tienne compte en premier lieu des besoins humains. Les richesses ont été créées pour l'homme, la propriété vient après l'homme et le capital est fait pour servir l'homme conclut-il.

Le problème scolaire

Au cours de leur congrès qui s'est poursuivi durant les journées de samedi et de dimanche, les congressistes ont fait une revue des activités syndicales de l'année écoulée et adopté plusieurs résolutions en vue de l'avenir.

L'une des principales résolutions adoptées a trait à l'uniformité des manuels scolaires dans le diocèse de Joliette. Après avoir entendu un exposé de M. l'abbé Evariste Leblanc, aumônier du Conseil central sur la situation actuelle dans les écoles, le Conseil central endosse la campagne actuellement en cours

pour favoriser l'uniformité des manuels scolaires.

Les employés d'hôpitaux

Le congrès a également adopté une résolution en vue de faire des pressions auprès des autorités fédérales pour que les employés des hôpitaux et des institutions religieuses soient assujettis à la Loi de l'Assurance-Chômage.

Les délégués ont également autorisé le Conseil central à protester officiellement auprès du ministre des Postes pour que la livraison de la matière postale se fasse régulièrement et dans toutes les parties de la ville de Joliette.

Les élections

Les élections des officiers, sous la présidence de M. Henri Savignac, ancien président du Conseil central, ont porté à la présidence M. Marcellin Ferland en remplacement de M. Henri Thouin, démissionnaire. Les autres officiers élus sont les suivants: MM. Bernard Mireault, 1er vice-président; Gérard Payette, 2e vice-président; Pierre Lépine, secrétaire; René Charrette, trésorier; Jacques Tellier, Oscar Naud, Alfred Perreault, directeur; Jean Léveillé, sentinelle; Guy Hilman, commissaire-ordonnateur. Tous les officiers ont été élus par acclamation.

Un service d'éducation syndicale de la JOC

La JOC vient de former un comité permanent d'éducation syndicale chez les jeunes de ce mouvement d'action catholique. Une enquête faite par les fédérations jocistes du Canada a révélé une grande apathie des jeunes à l'endroit du syndicalisme. Le service permanent qui sera mis sur pied aura pour but de faire connaître aux jeunes le syndicalisme puis, le cas échéant, compléter le travail d'éducation syndicale que font les mouvements syndicaux auprès des jeunes travailleurs.

MONTREAL

Soirée récréative des Dames Auxiliaires

Les "Dames Auxiliaires des Syndicats nationaux de Montréal" organisent une soirée récréative au profit du pique-nique pour les enfants des syndiqués. L'on sait que ce pique-nique est organisé chaque année par les Dames Auxiliaires.

La soirée récréative aura lieu samedi, le 27 avril à 8.00 p.m. dans la salle du Centre d'Apprentissage des métiers de la construction de Montréal, 5205, rue Parthenais.

A cette occasion, des rafraîchissements ainsi qu'un goûter seront servis. Par ailleurs, un orchestre réputé fera les frais de la musique.

Tous les syndiqués de même que les membres de leur famille

ainsi que leurs amis sont cordialement invités à assister à cette soirée. Les frais d'admission sont de \$1.50 par personne, ce qui comprend les rafraîchissements et le goûter.

Pour réservation de billets ou des informations additionnelles, on peut s'adresser à Mme Blanche Archambault, organisatrice du comité, CR 1-9729 ou à Mme Germaine Paquin, secrétaire du comité, LA 5-5683.

Pourquoi...

(Suite de la page 5)

leurs, ils ont affirmé que l'administration possède un pouvoir d'emprunt de plusieurs dizaines de millions qui lui a déjà été octroyé.

Les taux de la Croix Bleue

Les délégués ont chargé le Comité consultatif d'étudier le récent pamphlet publié par la Croix Bleue qui fait porter le fardeau de l'augmentation de ses taux sur les augmentations de salaires des employés d'hôpitaux et la réduction des heures de travail. Le comité devra étudier attentivement ce pamphlet qui semble contenir des affirmations gratuites, sinon fausses, et faire les recommandations appropriées.

L'unité syndicale

M. Aldéric Gosselin, président du Conseil de la Construction de Montréal a soulevé le problème de l'unité syndicale en marge des tactiques utilisées par les unions internationales pour enlever des membres à nos syndicats. La CTCC, dit-il, devrait s'interroger pour savoir si ces gens veulent l'unité syndicale. M. Gérard Picard a regretté que de tels gestes soient posés par certaines unions internationales mais il a ajouté que ces unions agissaient de même dans les autres provinces. Il a toutefois précisé que toute la situation sera étudiée avant de prendre une décision.

Le manque...

(Suite de la page 1)

la CTCC, M. Gérard Picard lors du dernier congrès.

"Il n'échappe à personne, disait-il, que l'automatisation exigera plus d'ingénieurs, plus de physiciens, plus de mathématiciens, plus de mécaniciens experts, plus de techniciens de toutes sortes. Déjà il est connu que les jeunes ne pourront commencer leur apprentissage, dans un certain nombre d'occupations, à moins d'avoir terminé au moins le cours primaire supérieur.

"C'est dire que des sommes beaucoup plus importantes que par le passé devront être mises à la disposition de l'enseignement à tous les degrés, que l'on devra construire ou agrandir un grand nombre d'institutions, que la fréquentation scolaire obligatoire devra être portée à 16 ans, que l'enseignement à tous les degrés devra être accessible à tous ceux qui le désirent, et que pour atteindre vraiment ce but l'on devra s'orienter vers la gratuité et l'uniformité des livres, vers la gratuité de l'enseignement. Il s'agit là de matières aussi importantes que la sécurité sociale. En plus de l'instruction et de la compétence qu'il faudra acquérir pour occuper des fonctions bien rémunérées, l'accès à la culture s'impose pour qu'un certain nombre d'heures de loisirs deviennent un enrichissement nouveau pour l'esprit."

Oil And Turmoil In USA

Oil has finally got the United States in a turmoil. After the Suez seizure, U.S. opinion was somewhat slow to form. All the evidence wasn't in. The British-French misadventure was disturbing, while the high moral attitudes of some U.S. leaders confused the basic issues. But the visit of King Saud added to the oil price rise; focused attention on U.S. foreign policies and the influence of the international oil companies in the whole complex picture.

Now congressional investigations are again probing beneath the surface and bringing up evidence to further support certain very illuminating facts for which some corroboration was available, but too often obscured or in dispute. And sections of the U.S. press—chiefly labor papers—have been getting the news to the public.

The leading man in the fact-finding role, Senator Joseph O'Mahoney, stated recently that the "gigantic oil companies, exercising the power of political and economic states in the Middle East, have had a hand in framing our foreign policy."

A report of the House anti-trust committee headed by Rep. Emanuel Celler included minutes of a National Petroleum Council meeting of Sept. 28, 1956, which indicate that, according to *Labor's Daily*, "More than 10,000 persons from the oil industry have been 'brought into' the government in the last ten years".

Secretary of State, John Foster Dulles, assured the big oil firms last summer that "our major policy in the Middle East will be to protect your concessions". Sen-

ator O'Mahoney said that the conflict "between private interests and the public interest is dragging us into the danger of a third world war".

The basic difference between the British-French view and that of Secretary Dulles was probably that the former considered the Suez Canal to be their first line of defense in the Middle East, while the latter didn't care so much who owned the canal as long as U.S. interests controlled the oil. That the U.S. wouldn't fight for Suez but would fight for oil was probably decided as early as last summer at a meeting held in the State Department, August 13th.

At this meeting were Dulles himself, his then deputy Herbert Hoover Jr. and other key State personnel plus a spokesman for the U.S. international oil companies represented in ARAMCO (the Arabian American Oil Company). This spokesman's evidence is that Dulles "indicated that the U.S. would not acquiesce in the rights of nationalization that would affect any other facilities (other than Suez) in our own economic interests (that is, the oil concessions)", (editor's brackets).

Dulles commented that "international law recognizes the right to nationalize if adequate compensation is paid..." continu-

ing that "the U.S. felt it was O.K. to nationalize only if assets were not impressed with international interest... he indicated that nationalization of this kind of an asset (oil)... should call for international intervention."

What it boils down to is that Dulles believed that Suez (even though it is one of the world's major international trade routes) is not "impressed with international interest". And at the same time, the oil concessions in the Middle East are so impressed even though they could legally be nationalized the U.S. would defend its stake in Middle East oil, presumably to the extent that the British-French hoped to defend their stake in Suez. What other interpretation can you take from his view that the U.S. would "not acquiesce" in nationalization while at the same time saying that international law permits it?

Often Congressional investigations come up with the most revealing and startling information which the powers-to-be would pay any amount to suppress. The oil probes are under way despite the influence of powerful groups in U.S. economic life—groups from which twelve families alone contributed over a million dollars to the recent Republican campaign chest with a mere hundred thousand dollars going to the Democrats.

Nombreuses augmentations de salaire au Canada en 1956

D'après les renseignements communiqués aujourd'hui par le ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg, de 545 conventions collectives négociées entre le 1er octobre 1955 et le 1er octobre 1956, 474, ou 87 p. 100, s'étendant à 397,347 travailleurs, prévoyaient des augmentations de salaire.

Les renseignements sont tirés d'une étude de 545 conventions collectives effectuée par la Division de l'économie et de recherches du ministère du Travail. Les 545 conventions étudiées sont un échantillonnage embrassant 425,181 travailleurs. (Des renseignements complets sont donnés dans le numéro de mars de la *Gazette du Travail*.)

Plus de la moitié des 474 conventions prévoyant des augmentations de salaire devaient rester en vigueur pendant plus d'un an. Autrefois, la durée des conventions était le plus souvent d'un an. L'étude montre que les conventions de deux ans prévoient souvent une augmentation d'un montant spécifié applicable à partir de la date de mise en vigueur de la convention, et une autre majoration au commencement de la deuxième année. Certaines conventions de plus de deux ans prévoient des augmentations automatiques à chaque date anniversaire de la convention.

La plupart des augmentations de salaire prévues dans les conventions d'un an varient entre 5 et 9.9 cents l'heure. Toutefois, dans les conventions négociées en 1956, un nombre important d'augmentations excédaient cette marge au regard des conventions relevées en 1955. Des conventions de deux ans, le plus grand nombre prévoient des augmentations de salaire de 5 à 9.9 cents l'heure à chaque année.

Dans environ 26 p. 100 des conventions examinées, les régimes de vacances ont été modifiés, soit en ajoutant une semaine ou en réduisant la durée d'emploi requise, soit en adoptant l'un et l'autre de ces deux modes. Quarante-cinq conventions prévoient que les travailleurs ayant 15 années de service auront maintenant droit à une troisième semaine de vacances; on a réduit la période de service requise ou accordé une troisième semaine de vacances là où il n'y en avait pas auparavant. Vingt conventions ont ajouté une quatrième semaine de vacances ou réduit la durée de service donnant droit à cette quatrième semaine. Le plus souvent, la quatrième semaine est accordée après 20 ou 25 ans. La durée de service exigée pour donner droit à trois semaines de vacances a été réduite à 10 ans dans 19 conventions, tandis que 12 conventions prévoient maintenant deux semaines de vacances après trois années ou moins de service.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Une déclaration peu sage

La déclaration faite l'autre jour par le gérant du personnel à l'effet que la Canadian Vickers n'était pas un refuge pour vieillards était pour le moins peu sage. Depuis plus de cinquante ans, la Canadian Vickers est reconnue au Canada comme le plus grand constructeur de navires au pays. Il n'est pas inopportun de rappeler à ce monsieur que les progrès réalisés par la compagnie sont surtout dus au travail d'hommes d'âge mûr et non de groupes d'adolescents.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la plupart des employés de la Canadian Vickers sont des gens respectables qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à la compagnie et que cette dernière leur doit la considération qu'ils méritent.

Pas d'aspirants

Bien que l'on ait demandé à grands cris des soudeurs, il semble bien que l'appel n'ait pas été entendu. Peut-être que si les taux horaires étaient plus attrayants, les réponses auraient été plus nombreuses.

Au lecteur qui nous demande une information: quand un employé est transféré d'un métier à un autre semblable à la demande des autorités de la com-

pagne, ce travailleur conserve son ancienneté.

Mémo aux membres

Plusieurs membres nous ont informé avoir été l'objet de discrimination et d'intimidation de la part de certains contremaîtres. Nous voulons rappeler à ces membres que l'article 3 de la convention collective donne des directives à ce sujet. D'autre part un homme libre n'a pas besoin de se montrer toujours du même avis que son contremaître. Il y en a qui pensent que la flatterie constitue le meilleur moyen pour avoir de l'avance. Quelques-uns peuvent réussir pendant un certain temps en agissant ainsi. Mais ils sont peu nombreux et deviennent bientôt la risée de leurs confrères de travail.

Un rappel

On doit se rappeler que la prochaine assemblée régulière des membres de l'Union aura lieu lundi, le 15 avril à 5.00 p.m. dans les locaux de l'union. Par ailleurs, les assemblées spéciales qui sont tenues chaque lundi soir continuent d'attirer de nombreux employés. L'on sait que ces assemblées ont spécialement pour but de préparer le prochain projet de convention collective de travail.

ST. JOHN, QUE.

Chemical Workers Fired For Union Activities

Some sixty-odd workers who are employed by the Canadian Chemicals and Cellulose Company of St. John, Quebec have gone on strike in protest against the company's action in firing some of their fellow-workers for union activities.

The striking workers are also out in protest against the delay of the Quebec Labor Relations Board in granting their demand for union recognition submitted to that body last February 2.

The company, which specializes in the manufacture of chemical textile products was established in Canada last November.

As soon as the organization staff of the CCCL moved into St. John and opened their drive one company employee was fired for union activity.

Later six other workers received the same treatment from the company, we have been informed by CCCL organizer Jean-Paul Coulombe.

During this time, according to Mr. Coulombe, an attempt was made to form a "sweetheart union", or as it is better known a shop committee.

Membership cards were distributed to the workers for them to sign and return and even meetings were called and held on company's premises.

The union at this point demanded the intervention of the Q.L.R.B. with a view of conducting an investigation into these illegal tactics and for the likewise illegal firing of the employees for union activity.

The union at this stage also pressed for action on their request for certification. But it took a strike by the workers to get the Q.L.R.B. to make a move and a Mr. Valentine of the Conciliation and Arbitration Service was sent to the area to open an enquiry into the dispute.

In the meantime, the company, which is an affiliate of an American multi-million dollar organization, attempted to intimidate the strikers by resorting to wholesale arrests.

Several strikers were picked up on a variety of charges which included, threatening, intimidation and acts of violence.

The accused workers are scheduled to appear in court to answer these charges at a later date.

SOREL

Il y a quelques jours avaient lieu les élections annuelles des officiers du Syndicat National de l'Industrie métallurgique de Sorel. Les élections sous la présidence de M. Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la CTCC ont donné les résultats suivants: Lucien Demers, président; René Kane, vice-président; Arthur Dumas, secrétaire-archiviste; Jean Rousseau, secrétaire-financier; Maurice Jean, secrétaire-trésorier; Adé- lard Ledoux et Oscar Galien, directeurs; Antoine Langlais, sentinelle; Lucien Pelletier, Lucien Lemoyne et Jean-Marie Boisvert, vérificateurs.

BAIE COMEAU

Vote Ordered And Workers Back On Jobs

The National Construction Workers Union CCCL has scored a smashing victory by obtaining the holding of a secret vote, which shall decide which union will represent some 1,200 construction workers in the employ of Atlas Construction Company Limited and Anglin-Atlas Company Limited at Baie Comeau and Manicouagan.

As is already known, the workers of these two construction yards went on strike to obtain the setting up of a secret vote which would force the two companies to negotiate a collective labor agreement with the union which is officially recognized as bargaining agent for the workers.

The CCCL union has also completed an agreement with the two companies whereby the workers who have been on strike will return to their jobs.

This agreement was signed by president Harrington of Anglin-Atlas and J. G. Bourne, president of the Atlas Construction Company with Mr. Jean Marchand, secretary general of the CCCL union.

The newly finalized agreement provides for the re-hiring of the striking workers without any discrimination being used. This applies to all employees who were on the companies' payrolls as of February 20, 1957.

And all workers covered by this date on the payrolls will have preference in re-hiring.

The employees were expected to be back at work by last week end. After the signing of the entente by both union and companies the union asked the striking construction workers to resume their work immediately.

The details of the holding of the secret vote was communicated to Mr. Marchand by the Director of Conciliation and Arbitration Services, Mr. Noe Berube, who was acting under instructions from the Honorable Antonio Barrette, provincial minister of Labor.

The vote is scheduled to be taken ten days after the employees resume their jobs.

Under the agreement, no union agent will be admitted to company premises and no meetings of discussions in regard to union affiliation will be tolerated by the conciliation services department.

In default of this order, the union responsible will be deprived of representation during the polling of the secret vote.

According to some observers, this condition will favor the International Union, who, after the work stoppage, hired outside help in a desperate attempt to break the strike.

But we are confident that the situation will not alter the result of the voting and that the National Construction Workers Union CCCL will carry the decision by an overwhelming majority.

Unemployment, Lack Of Education Go Together

OTTAWA (CPA) — Lack of education and unemployment go hand in hand, according to a recent nation-wide survey of job seekers registered with the National Employment Service. The survey was based on the 246,169 unplaced applicants registered with the 200 local offices of the NES on November 24, 1955.

The study showed that 70 per cent of those seeking work had Grade 8 education or less, whereas for the whole labor force, only 55 per cent had Grade 8 education or less. Job seekers with education higher than Grade 8 were even more rare. Only 30 per cent had Grade 9 education or better, compared to 45 per cent for the whole labor force. This disparity was common to all regions and held true for both men and women.

The rate of unemployment (the number of jobless as a percentage of the total labor force) was almost twice as high for the poorly educated as for the better educated.

In some cases where people become unemployed because they lack the educational requirements for a job, the relationship between poor education and unemployment is a direct one. This is the case in many instances where automation is introduced. An indirect relationship also exists, however, since poorly educated individuals tend to become channelled into occupations such as fishing, logging, lumbering and trapping which have a high rate of unemployment.

New Movement Holds Two-Day Congress

The two-day congress of Rassemblement, a new movement dedicated to political education, was held last Saturday and Sunday in St. Stanislas Hall, 1371 Laurier Avenue East in Montreal.

The new Movement stresses democracy in political affairs and seeks support from all levels of society.

It is an independent movement for democratic education and action, not a political party nor merely a morality league.

It was founded on the premise that existing Quebec political parties are non-democratic and futile.

Rassemblement has branches in Montreal, Quebec, Ottawa, Hull, Magog and Val d'Or. Officials say membership now tops 500 with additional branches constantly being formed.

A more intensive recruiting campaign will be started next year.

Rassemblement is one of the two new developments on the Quebec political horizon.

The other was criticism of Quebec's general political morality made by the two Quebec City priests, Rev. Gerard Dion and Rev. Louis O'Neill.

Rassemblement leaders say there is no connection between the two movements.

Pierre Elliott Trudeau, Montreal labor lawyer and vice-president of Rassemblement, says he is glad to see "a small section" of the clergy taking parallel action but he feels Quebec's political education is a problem for laymen.

Rassemblement's first stirrings occurred last April when about 100 persons—intellectuals, trade unionists and others gathered.

Jean-Pierre Dansereau, of the Science Faculty at the University of Montreal, is president; Mr. Trudeau, vice-president, and Mr. Jean-Paul Lefebvre, education officer of the 100,000 members CCCL Union, is secretary-treasurer.

Officials of Rassemblement said the emphasis to date has been on acquiring staunch adherents rather than mass membership.



Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

In Age There Is Wisdom!

That faux-pas made the other day by the Personnel Manager about Canadian Vickers not being a home for old men was uncalled for.

For almost fifty years Canadian Vickers Limited has been widely known as Canada's leading shipbuilding yard and has produced some outstanding achievements in the marine world.

We have no hesitation in asserting that this great record was never accomplished by groups of teen-agers.

And on the other side of the ledger some of Canadian Vickers most faithful workers are respected men who have given the best of their lives in the Company's service.

Maybe some people are too fervent in their quest for eternal youth.

Shades of Elvis Presley!!!

No Takers!

Although the cry for welders has gone far and wide there doesn't seem to be any takers. Maybe an attractive hourly rate of pay would bring these lambs into the fold.

And in answer to a reader's query. When a worker is transferred from one trade to another similar one on company's request, the worker retains his seniority rating.

Memo To Members.

We have been informed by some members who have complained of being subjected to discrimination and intimidation by certain foremen and charge hands.

To those workers who have experienced such tactics we advise them to open their collective labor agreement book and turn to Article 3 which covers discrimination and intimidation.

If your foreman or charge hand doesn't like the way you dress or the color of the tie you wear don't be a "Yes" man.

Some fellows try to climb the ladder of success by being "yes" men. They believe flattery is the quickest way of winning advancement. If the boss says black is white they agree pronto!

Their heads are hinged in only one direction.

Some people get pretty far this way... but they are fewer than you think. Generally they find themselves on a dead end street.

And the "yes" man is eventually recognized for what he is — a free loader just going along for a ride on other people's brains!!!

Reminder.

Members are reminded that the next general monthly membership meeting will take place in the union hall on Monday April 15 at 5.00 p.m.

The usual special Monday meetings are being held every Monday at the same hour and are dealing with pre-negotiation business. These meetings are of utmost interest and you should make it a point to attend.

And while we are on the subject of meetings when you do attend make sure you receive a card to sign which will place you on the mailing list of Le Travail.

Montreal Shoe Stores Are Organized

The Retail Store Employees Union of Montreal CCCL have launched an all-out organization campaign which covers employees of many Montreal retail shoe stores.

This has been revealed to Le Travail by Mr. Paul Emile Petit, chief of the CCCL organization division for the Montreal region.

At the present time salaries of employees in the big chain of shoe stores vary between \$25.00 and \$70.00 for a week of 54 hours.

They have no salary scale which would guarantee them any increases and they do not benefit from any paid holidays or other fringe benefits.

The campaign which is now

nearing its end covers some 350 employees of Trans-Canada Shoes, Brown's Shoe Shops, Chaussures Normandie, D'Aoust Chaussures, D. A. Desilets, Lasalle Shoe Stores, Dexter Shoes, J. B. Lefebvre, Yello Sample Shoe Stores, Montreal Shoe Stores, Lewis and Sons, J. Beaudin Limitee, Bastien et Fils Limitee, Le Petit Salon and J. R. Leonard Limitee.

When final details are ironed out the union will immediately apply for certification to represent the employees of these Montreal shoe outlets.

**BE UNION!
BUY UNION!**
always look for the Union label